

DÉCLARATIONS ET ENGAGEMENTS

- J'ai bien noté que ma participation à l'offre vaut adhésion au PEG Actionnariat International du groupe VINCI.
- La souscription des actions VINCI s'effectue en euros. En conséquence, le montant de mon versement sera converti en euros au taux de change fixé par VINCI le jour de détermination du prix de souscription (i.e. 18 mai 2018). Il est prévu que VINCI utilise le taux de change applicable le jour de la détermination du prix. Pendant la durée de mon investissement, la valeur de mes avoirs sera soumise aux fluctuations de taux de change entre l'euro et la devise de mon pays. Ainsi, si la valeur de l'euro croît par rapport à la devise de mon pays, la valeur de mes avoirs exprimée en devise de mon pays augmentera. Inversement, si la valeur de l'euro s'affaiblit par rapport à la devise de mon pays, la valeur de mes avoirs exprimée en devise de mon pays diminuera.
- J'ai bien noté que, sauf survenance d'un des cas de déblocage anticipé visés dans la brochure, mon investissement sera bloqué pendant 3 ans.
- VINCI tient à ma disposition les règlements du PEG Actionnariat International et des FCPE visés au recto. Ces documents pourront m'être communiqués sur demande.
- Les actions VINCI sont cotées sur Euronext. La valeur de mon investissement suivra l'évolution du cours de l'action VINCI à la hausse comme à la baisse. VINCI met à disposition sur le site www.vinci.com son document de référence et autres rapports financiers qui contiennent d'importants renseignements sur les activités, la stratégie, la direction et les résultats financiers de VINCI ainsi que les facteurs de risques relatifs à l'activité du groupe VINCI. J'atteste que j'ai pu avoir accès à ces documents.
- Je reconnais avoir pris connaissance des conséquences fiscales susceptibles de s'appliquer à ma situation du fait de ma participation au PEG Actionnariat International et en assume la pleine responsabilité. Je reconnais notamment être redevable envers mon employeur de toute somme qu'il devrait avancer en mon nom au titre de redevances fiscales ou sociales me concernant. Mon employeur pourra prélever ces sommes sur mon salaire ou sur toute autre somme qui m'est due ainsi que, le cas échéant, demander le rachat de mes parts de FCPE ou cession de mes actions et déduire les sommes susmentionnées du produit de cession.
- Je suis entièrement libre d'adhérer ou non à cette offre. Ma décision à cet égard n'aura aucune influence, positive ou négative, sur mon travail au sein du groupe VINCI. L'adhésion à cette offre est distincte de mon contrat de travail, dont elle ne constitue pas une partie intégrante et ne me confère aucun droit ou prétention en relation avec mon travail ou indemnités en résultant, y compris à l'occasion de la rupture du contrat de travail.
- J'ai également noté que ni ce document, ni toute autre documentation que j'ai pu recevoir dans le cadre de cette offre ou du PEG Actionnariat International, ne me confère un quelconque droit ou prétention en relation avec des offres futures.
- En complément de mon investissement, VINCI m'attribuera des actions gratuites VINCI suivant les modalités décrites dans la brochure d'information.
- J'atteste sur l'honneur que l'ensemble de mes versements dans le PEG Actionnariat International en 2018 n'excèdera pas 25 % de ma rémunération annuelle brute.
- Le nombre d'actions proposé dans le cadre de l'offre est 8 950 227. En cas de demandes dépassant le nombre d'actions offertes, le montant de mon investissement pourra être réduit. Le calcul des réductions sera effectué comme suit :
 - Après avoir constaté le nombre total de souscripteurs, il sera déterminé un plafond individuel égal à l'offre moyenne. Les demandes seront servies en totalité à hauteur de ce plafond.
 - Après avoir déterminé le montant de l'offre résiduelle, il sera calculé un pourcentage de réduction à appliquer proportionnellement aux demandes individuelles résiduelles restant à satisfaire.

J'accepte de réduire le montant de mon investissement à due concurrence. Le trop versé me sera remboursé à concurrence de mon apport personnel ou le montant à prélever sera réduit en conséquence. Le règlement sera effectué selon les modalités déterminées localement.

J'ai bien noté qu'en cas de défaut ou de paiement tardif de mon versement personnel le présent ordre pourra être annulé de plein droit. Si mon ordre a été traité, je resterai redevable envers mon employeur du montant de ma souscription. Je reconnais et j'accepte expressément que VINCI ou mon employeur pourra faire procéder, sans préavis ou mise en demeure préalable, au rachat de la totalité de mes parts du FCPE et d'en affecter le produit au remboursement des sommes correspondant au montant de ma souscription. Si le produit de la vente est insuffisant pour couvrir la somme indiquée ci-dessus, je resterai débiteur de mon employeur pour le montant correspondant. Mon employeur se réserve le droit d'engager toutes poursuites à mon encontre pour récupérer les sommes impayées.

• Je comprends que cette offre n'est pas ouverte aux « *U.S. Persons* » et par conséquent, je certifie que je ne suis pas résident des Etats-Unis d'Amérique. Je note que des informations complémentaires concernant cette restriction figurent dans les règlements des FCPE et sont également disponibles sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com.

Je prends note que les informations personnelles contenues dans le présent bulletin ainsi que les informations fournies en cas de déblocage anticipé ou de versement d'une compensation en espèces en lieu et place de la livraison des Actions Gratuites feront l'objet d'un traitement informatique. Ce traitement est soumis aux dispositions de la loi française n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au Règlement Européen relatif à la protection des données personnelles (Règlement UE 2016/679) applicable à partir du 25 mai 2018 ainsi qu'aux dispositions relatives à la protection des données applicable en Suisse. Le traitement des données personnelles est réalisé sur la base de mon consentement via la remise de ce bulletin et parce qu'il est nécessaire à l'exécution du contrat de souscription et plus généralement à la gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. Je prends note que mes données seront conservées le temps nécessaire à la gestion de mes avoirs (c'est-à-dire au moins pour la durée de la période d'indisponibilité fixée par le plan) et pour répondre aux obligations légales. Le responsable du traitement est VINCI SA, dont le siège social est au 1, cours Ferdinand de Lesseps, 92500 Rueil-Malmaison, France. Mes données personnelles seront traitées par VINCI SA, mon employeur et par AMUNDI Tenue de Comptes, dont le siège social est au 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France (adresse postale : 26956 VALENCE CEDEX 9, France) intervenant à la demande de VINCI SA pour l'exécution de toutes les opérations liées au traitement de ma demande de souscription, tenue de comptes et gestion de mes avoirs dans le cadre du PEG Actionnariat International de VINCI. En particulier, j'autorise le transfert de mes données personnelles (parmi d'autres l'évènement déclenchant le déblocage anticipé et l'évènement déclenchant le versement d'une compensation en espèces en lieu et place de la livraison des Actions Gratuites) à ces personnes en France. De plus, j'ai été informé(e) que mon employeur doit attester ma participation au PEG Actionnariat International à l'autorité de taxation conformément à la loi fédérale sur l'imposition des participations de collaborateur et l'ordonnance sur l'obligation de délivrer des attestations pour les participations de collaborateur.

Je dispose du droit de demander l'accès à mes données, la rectification, l'effacement, ainsi que le droit de demander la limitation du traitement ou de m'y opposer, le droit à la portabilité des données ainsi que le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. J'ai également le droit de retirer mon consentement pour le traitement de mes données personnelles. Toutefois, je comprends que mes données personnelles sont nécessaires pour le traitement de ma souscription à l'offre, maintien de mes avoirs dans le PEG Actionnariat International et exécution de toutes les opérations en lien avec mon investissement. En particulier, je ne pourrai exercer mon droit au retrait de mon consentement que lorsque mes avoirs deviendront disponibles et concomitamment à une demande de retrait de mes avoirs du Plan. Pour exercer mes droits concernant le traitement de mes données personnelles, je dois contacter le département des Ressources Humaines de mon employeur.